



Litige suite location de véhicule

Par **Raphaelp56**, le **01/09/2014** à **19:55**

Bonjour, rnrn Lors de la location d'un véhicule fin Mai, j'ai rendu ce dernier avec le bas de caisse rayé à la société INTER RENT à l'aéroport de Marseille MArignane. rnrnLe problème: ils m'ont prélevé la somme de 1 160 euros sans mon accord pour réparer un simple bas de caisse (ils avaient pris le numéro de ma carte premier). rnrnDepuis, mon dossier auprès de l'assurance visa premier a été déposé et je me suis fait remboursé la somme de 920 euros. rnrnJe persiste à me faire rembourser le restant du auprès de cette société car 1 160 euros pour réparer un bas de caisse abîmé me paraît trop élevé (selon les professionnels de chez FIAT). rnrnJe détiens toutes les pièces au dossier, et souhaiterais donc me faire rembourser la TVA sur ces frais et les frais de dossiers (250 euros), je juge inadmissible de prélever des frais de dossiers et de la TVA alors qu'ils ne m'ont pas changé ce bas de caisse qui coûte 120 euros sur internet. rnrnMerci de votre retour, la société ne répond pas à mes courriers. rnrnCordialement,